

FONDS EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF

ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Semaine du 11 au 15 mai 2020

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, DU PATRIMOINE ET DES MUSEES

Arrêté Nº A2060001

« Gestion de la crise sanitaire - Attribution d'une subvention aux »

Ateliers de la scierie

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 :

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU notamment les dispositions de l'article 1 er - III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental ;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10 avril 2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif ;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

VU le dossier présenté par les Ateliers de la scierie,

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Article 1er: Est allouée une subvention de 285 € aux Ateliers de la scierie, au titre de l'exercice 2020.

Article 2°: Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice

2020, Chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

Article 3°: Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement.

<u>Article 4</u>: Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la collectivité <u>www.aveyron.fr</u>

Fait à Rodez, le 13 MAI 2020

Le Président du Conseil départemental,

Jean François GALLIARD

AVEYRON BUDGET	044-01
Exercice:	2020
Marché n°:	
Compte :	6574
N° Bordereau :	
N° Mandat :	
N° Titre :	
Ligne de Crédit :	52748
N° de tiers :	27327
N° d'engagement :	

Accusé de réception en préfecture 012-221200017-20200513-A20G0001-AI

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, DU PATRIMOINE ET DES MUSEES

Arrêté N° A206-2002

« Gestion de la crise sanitaire - Attribution d'une subvention à »

Culture, art et polar : Cap Sud Aveyron

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 :

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU notamment les dispositions de l'article 1er - III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental :

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10 avril 2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif ;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

VU le dossier présenté par Culture, art et polar : Cap Sud Aveyron,

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

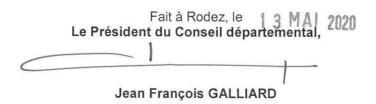
ARRETE

Article 1er: Est allouée une subvention de 252 € à Culture, art et polar : Cap Sud Aveyron, au titre de l'exercice 2020.

Article 2°: Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice 2020, Chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

Article 3°: Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement.

Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la collectivité www.aveyron.fr



Exercice :	2020
Marché n°:	
Compte :	6574
N° Bordereau :	
N° Mandat :	
N° Titre :	
Ligne de Crédit :	52748
N° de tiers :	46610

ıre 012-221200017-20200513-A20G0002-AI

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, DU PATRIMOINE ET DES MUSEES Arrêté N° A 2060003

« Gestion de la crise sanitaire - Attribution d'une subvention à »

Zicabazac

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 :

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU notamment les dispositions de l'article 1^{er} – III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental ;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10/04/2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif ;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

VU le dossier présenté par Zicabazac,

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Article 1er: Est allouée une subvention de 5 000 € à Zicabazac, au titre de l'exercice 2020.

Article 2°: Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice 2020, Chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

Article 3°: Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement.

Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la collectivité <u>www.aveyron.fr</u>

Fait à Rodez, le 13 MAI 2020

Le Président du Conseil départemental,

Jean François GALLIARD

AVEYRON BUDGET	044-01
Exercice:	2020
Marché n°:	
Compte :	6574
N° Bordereau :	
N° Mandat :	
N° Titre:	
Ligne de Crédit :	52748
N° de tiers :	42737
N° d'engagement :	

Accusé de réception en préfecture 012-221200017-20200513-A20G0003-AI

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, DU PATRIMOINE ET DES MUSEES

Arrêté Nº A20G0004

« Gestion de la crise sanitaire - Attribution d'une subvention »

au Comité des fêtes d'Auzits

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU notamment les dispositions de l'article 1^{er} – III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental ;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10 avril 2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif ;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

VU le dossier présenté par le Comité des fêtes d'Auzits,

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Article 1er : Est allouée une subvention de 2 118 € au Comité des fêtes d'Auzits, au titre de l'exercice 2020.

Article 2°: Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice 2020, Chapitre 65 fonction 311 compte 6574,

Article 3°: Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement.

<u>Article 4</u> : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la collectivité <u>www.aveyron.fr</u>

Le Président du Conseil départemental,

Jean François GALLIARD

AVEYRON BUDGE	T 044-01
Exercice:	2020
Marché n°:	
Compte :	6574
N° Bordereau :	
N° Mandat :	
N° Titre :	
Ligne de Crédit :	52748
N° de tiers :	20337
Nº d'ana dominación de réce	ention en préfe

° d'engagamaénde réception en préfecture 012-221200017-20200513-A20G0004-AI

SERVICE SPORT, JEUNES, ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE Arrêté Nº 420 V0002 du 15 MAI 2020

OBJET « GESTION DE LA CRISE SANITAIRE » ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A :

L'AVENIR CULTUREL ET SPORTIF DU BAS ROUERGUE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémle de Covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU notamment les dispositions de l'article 1er - III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10/04/2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749 Programme Politique Départementazle en faveur du Sport et des Jeunes

VU le dossier présenté par L'AVENIR CULTUREL ET SPORTIF DU BAS ROUERGUE

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Est allouée une subvention de 1320 € au titre de l'exercice 2020, à L'AVENIR CULTUREL ET Article 1er:

SPORTIF DU BAS ROUERGUE

Article 2°: Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice

2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749

Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement. Article 3°:

Article 4: Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié sur le site internet de la collectivité www.aveyron.fr

1 3 MAI 2020 Fait à Rodez, le

Le Président du Conseil départemental,

Jean-François GALLIARD

AVEYRON BUDGET	044-01
Exercice :	2020
Marché nº:	
Compte:	6574
Nº Bordereau :	
N° Mandat:	
N° Titre:	
Ligne de Crédit :	52 749
N° de tiers :	
B.A. II. A	1 .

N° d'engagesséelt réception en préfecture 012-221200017-20200513-A20V0002-AI

SERVICE SPORT, JEUNES, ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE Arrêté Nº A 20 V 0003 du 15 MAI 2020

OBJET « GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A :

L'ASSOCIATION EXTREME DAY EVENEMENT

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

VU notamment les dispositions de l'article 1^{er} - III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10/04/2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749 Programme Politique Départementazle en faveur du Sport et des Jeunes

VU le dossier présenté par L'ASSOCIATION EXTREME DAY EVENEMENT

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Article 1er: Est allouée une subvention de 1 631 € au titre de l'exercice 2020, à L'ASSOCIATION EXTREME DAY

EVENEMENT

Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice Article 2°:

2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749

Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement. Article 3°:

Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera Article 4:

publié sur le site internet de la collectivité www.aveyron.fr

1-3 MAI 2020 Fait à Rodez, le

Le Président du Conseil départemental,

Jean-François GALLIARD

AVEYRON BUDGET	044-01	
Exercice :	2020	
Marché nº:		
Compte :	6574	
Nº Bordereau :		
N° Mandat :	***	
N° Titre :		
Ligne de Crédit :	52 749	
N° de tiers cusé de ré	ception en p	réfecture
N° d'engagement 2000	017-202005	13-A20V0003- <i>A</i>

SERVICE SPORT, JEUNES, ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE Arrêté N°A20 V0004 du 15 MAI 2020

OBJET « GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A :

L'ASSOCIATION PULSATIONS

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

VU notamment les dispositions de l'article 1er - III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10/04/2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749 Programme Politique Départementazle en faveur du Sport et des Jeunes

VU le dossier présenté par L'ASSOCIATION PULSATIONS

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Est allouée une subvention de 1 741 € au titre de l'exercice 2020, à L'ASSOCIATION PULSATIONS Article 1er :

Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice Article 2°:

2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749

Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement. Article 3°:

Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera Article 4:

publié sur le site internet de la collectivité www.aveyron.fr

Fait à Rodez, le 1-3 MAI 2020

Le Président du Conseil départemental,

Jean-François GALLIARD

AVEYRON BUDGET	044-01
Exercice :	2020
Marché nº:	
Compte :	6574
Nº Bordereau :	
Nº Mandat :	
Nº Titre :	de la compania
Ligne de Crédit :	52 749
N° de tiers :	

Nº d'engalgeous de de réception en préfecture 012-221200017-20200513-A20V0004-AI

SERVICE SPORT, JEUNES, ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE Arrêté NºA20V0005 du 15 MAI 2020

OBJET « GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A :

LA SOCIETE MILLAVOISE DE TIR

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU notamment les dispositions de l'article 1^{er} – III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental ;

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10/04/2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif ;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749 Programme Politique Départementazle en faveur du Sport et des Jeunes

VU le dossier présenté par LA SOCIETE MILLAVOISE DE TIR

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Est allouée une subvention de 3 240 € au titre de l'exercice 2020, à LA SOCIETE MILLAVOISE DE

TIR

Article 2°: Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice

2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749

Article 3°: Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement.

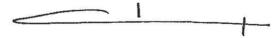
Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié sur le site internet de la collectivité www.aveyron.fr

Fait à Rodez, le

1-3 MAI 2020

Le Président du Conseil départemental,



Jean-François GALLIARD

AVEYRON BUDGET 044-01	
Exercice :	2020
Marché n°:	
Compte :	6574
Nº Bordereau :	
Nº Mandat :	
Nº Titre:	
Ligne de Crédit :	52 749

N° de tiers àccusé de réception en préfecture

N° d'engagement i 2000 17-202005 13-A20V0005-AI

SERVICE SPORT, JEUNES, ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE Arrêté NºA 2010006 du 15 MAI 2020

OBJET « GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU :

VELO CLUB LAISSAGAIS

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

VU notamment les dispositions de l'article 1er - III de l'ordonnance, délégant certaines attributions au Président du Conseil départemental :

VU la délibération adoptée par la Commission Permanente du 10 avril 2020, transmise au contrôle de légalité et affichée le 10/04/2020, portant notamment création d'un fonds de soutien au monde associatif ;

VU les crédits inscrits au budget départemental 2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749 Programme Politique Départementazle en faveur du Sport et des Jeunes

VU le dossier présenté par LE VELO CLUB LAISSAGAIS

VU l'avis émis par le comité de suivi chargé d'instruire les demandes d'aides du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Est allouée une subvention de 11 863 € au titre de l'exercice 2020, au VELO CLUB LAISSAGAIS Article 1er:

Cette somme fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au Budget Départemental de l'exercice Article 2°:

2020, Chapitre 65 - Fonction 32 - Compte 6574 - Ligne 52 749

Article 3°: Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement.

Article 4: Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié sur le site internet de la collectivité www.aveyron.fr

Fait à Rodez, le 1-3 MAI 2020

Le Président du Conseil départemental,

Jean-François GALLIARD

AVEYRON BUDGE	T 044-01
Exercice :	2020
Marché n°:	
Compte:	6574
Nº Bordereau :	
Nº Mandat :	Set of the
N° Titre:	
Ligne de Crédit :	52 749
N° de tiers :	
	·····

N° d'engagement de réception en préfecture

012-221200017-20200513-A20V0006-AI